



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

Qualification du maître d'apprentissage dans le domaine des métiers de la Jeunesse et des Sports

*(articles L6223-5 à L6223-8 et articles R6223-22 à R6223-24
du Code du Travail)*

Vous êtes une collectivité locale, un établissement ou une entreprise du secteur public ou privé. Vous souhaitez employer un jeune dans le cadre d'une formation en apprentissage dans les métiers de l'animation et du sport.

Les maîtres d'apprentissage doivent respecter certaines conditions de qualification fixées par le Code du Travail.

De plus, le Code du Sport régit l'encadrement du sport. Dans ce domaine, tout salarié, titulaire ou stagiaire, qui enseigne, encadre ou anime des activités physiques et sportives, doit posséder un diplôme ou suivre une formation diplômante reconnue par l'Etat (article L 212-1 du Code du Sport). D'autre part, le Code d'Action Sociale et des Familles régit les fonctions de direction et d'animation en accueils collectifs de mineurs. Dans ce domaine, tout salarié, titulaire ou stagiaire, qui exerce les fonctions de direction ou d'animation au sein d'un accueil collectif de mineurs, doit posséder un diplôme ou suivre une formation diplômante reconnue par l'Etat (arrêté du 9 février 2007, articles 1, 2 et 5, article R227-14 du Code d'Action Sociale et des Familles).

Le questionnaire ci-dessous doit vous permettre de proposer un maître d'apprentissage qui correspond aux conditions des textes et qui puisse faire l'objet d'une validation par la mission de l'apprentissage.

Questionnaire à renvoyer,

une fois l'embauche décidée et avant envoi du contrat d'apprentissage aux chambres consulaires,

à la

DRDJSCS Grand Est

Pôle Formation-Certification-Emploi

14 Rue du Maréchal Juin - CS 50016

67084 STRASBOURG Cédex

Après vérification et validation, la DRDJSCS vous le renverra signé et se chargera d'en transmettre une copie au CFA Form'AS

➤ **L'employeur:**

Raison sociale :

Type : Association Collectivité territoriale Entreprise Autre

Adresse complète :

CP :VILLE :

Numéro SIRET :

N° Téléphone :

Courriel :

➤ **L'apprenti(e) :**

Mme M. NOM et Prénom de l'apprenti(e)

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nature du diplôme préparé par le futur apprenti (ex : BPJEPS, DEJEPS, BMF...) :
.....

Spécialité du diplôme préparé par le futur apprenti (ex. : LTP, AS, AF, APT, AAN, Football....) :
.....

Organisme de formation auprès duquel l'apprenti suivra la formation :
.....

➤ **Le maître d'apprentissage (M.A.) référent :**

L'article L6223-5 du Code du Travail indique que "la personne directement responsable de la formation de l'apprenti et assumant la fonction de tuteur est dénommée maître d'apprentissage". Elle est la personne référente pour le jeune.

Mme M. NOM et Prénom :

Adresse mail :

Tél :

Fonction :

Statut : Salarié Bénévole



Joindre toutes les pièces justificatives (signalées en rouge ci-dessous), indispensables pour permettre l'avis de la mission de l'apprentissage.

La personne que vous proposez comme maître d'apprentissage l'a-t-elle déjà été dans une formation aux diplômes de la jeunesse et des sports ? OUI NON

Si oui, pour quel diplôme, quelle spécialité, dans quelle structure et quand ?

.....

La personne que vous proposez comme maître d'apprentissage est (*article R6223-24 du Code du Travail) :

titulaire d'un diplôme* ou d'un titre** relevant du secteur de l'animation et du sport d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti **(joindre copie du diplôme)**

et
 justifie de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé **(joindre attestation ou CV justifiant les 2 ans d'expérience)**

** Diplômes de niveau IV, III, II (liste non exhaustive) homologués au Répertoire National des certifications professionnelles (RNCP) : Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) 1° degré ou 2^{ème} degré, Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), DEUST STAPS, Licence STAPS, Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS), Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS), Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation (D.E.F.A), Diplôme d'Etat de Directeur de Projet d'Animation et de Développement (D.E.D.P.A.D), Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Direction d'Etablissement Spécialisé (CAFDES)*

*** Titres de niveau IV, III, II (liste non exhaustive): Educateur territorial des APS, Animateur territorial, Conseiller territorial des APS, Attaché territorial spécialité animation, Professeur d'Education Physique et Sportive*

Ou

justifie de 3 années d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti.

Indiquez les expériences **(joindre attestation justifiant les 3 années d'expérience)** :

.....
.....
.....

*Les stages et les périodes de formation effectués en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale ou continue qualifiante prévue à l'article L. 6314-1*** du Code du travail, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience requise.*

**** Qualification enregistrée dans le RNCP ou reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle*

Quel est le temps de présence de ce maître d'apprentissage sur son poste de travail ? :

- Temps complet (35 heures)
- Mi-temps
- Temps partiel. Précisez le volume hebdomadaire :.....

Précisez si son temps de présence correspond aux moments de présence de l'apprenti:

- En totalité
- Partiellement. Détaillez (diversité de locaux, horaires aménagés, etc.) :
.....
.....
.....

A t'il suivi la formation de Maître d'Apprentissage / Tuteur :

- NON, mais j'atteste avoir pris connaissance de l'article L6223-8 du code du travail et de la nécessité d'encourager et de favoriser la formation du M.A.
- OUI = **joindre copie de l'attestation de suivi délivrée à l'issue de la formation**

➤ **L'Equipe tutorale :**

Désignez, le cas échéant, la personne pouvant remplir la fonction tutorale en présence de l'apprenti sachant que le niveau d'exigence de la qualification* du tuteur est similaire au maître d'apprentissage référent.

**L'article L6223-6 précise "la fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés" et l'article R6223-23 précise "lorsque la fonction tutorale est partagée entre plusieurs salariés constituant une équipe tutorale, un maître d'apprentissage référent est désigné. Il assure la coordination de l'équipe et la liaison avec le centre de formation d'apprentis".*



Justifier la qualification du tuteur désigné dans l'équipe tutorale (= joindre diplômes + attestation d'expérience de 2 ans minimum)

1. NOM - Prénom :
- Fonction :
- Qualification ou expériences (en référence à l'article R 6223-24 du Code du Travail) :
.....
.....
.....
- Temps de présence auprès de l'apprenti auquel s'engage le tuteur :
.....
.....

En application de l'article L6223-7 du code du travail, "l'employeur permet au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation d'apprentis."

En application de l'article L6223-8 du code du travail, "l'employeur veille à ce que le maître d'apprentissage bénéficie de formations lui permettant d'exercer correctement sa mission et de suivre l'évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti et des diplômes qui les valident".

Fait à le :

Cachet et signature de l'employeur :

Qualité du signataire :

AVIS DE LA MISSION DE L'APPRENTISSAGE :

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

DEMANDE DE PRECISIONS :

.....
.....
.....

Date :

Cachet et signature :